



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 16 novembre 2017

20 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 10 novembre 2017 à 20 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

Approbation du Compte Rendu du 19 octobre 2017

Délibérations

Maîtrise d'ouvrage Dissimulation des réseaux de Télécommunications-SIEIL

Avenant n° 1 au contrat de location des Terres YB n° 20 et 54

Travaux supplémentaires « PMR » Mairie

Travaux au cimetière - Choix de l'entreprise

Tarif Assainissement 2018

Tarif Salle Eva Paris 2018

Décisions

2017_07 ;

Divers

Congrès des Maires – Jeudi 30 Novembre 2017

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Monsieur DESPINS Noël, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVault Michel, Madame MESNIL Marie

Absents excusés : Madame BEGAULT Laura, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur PEDRONO Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur COUTY Arnaud.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-Verbal du 19 octobre 2017

Le Procès-verbal du 19 octobre est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

DE_2017_059 MAITRISE OUVRAGE DISSIMULATION RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATIONS-SIEIL 2139-2016

Monsieur le Maire expose :

Vu le projet de dissimulation des réseaux de télécommunications sur la rue du Commerce du n° 7 au n° 19 – Rue de l'Église – RD n° 4,

Vu la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications présentée par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire sous le numéro : 2139-2016,

Considérant la nécessité d'établir une convention entre les deux parties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 / Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications, référencée : S.I.E n° 2139-2016 avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, dont une copie est annexée.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/11/2017,
de la réception le 17/11/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_059-DE
Et de l'affichage le 17/11/2017

DE_2017_060 - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION DE TERRE YB N° 20 et 54 -

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017_49 en date du 18 septembre 2017 relative à la mise en location de terre communale et le contrat s'y rapportant,

Vu le courrier du 29 octobre 2017 du fermier-exploitant sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux connexes et de modifier le nom du preneur,

Considérant que ces travaux apporteront une qualité aux parcelles cultivables et que le changement de dénomination est sans conséquence,

Sollicite l'avis du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

Article Unique :

Accepte la demande de l'exploitant fermier à effectuer des travaux connexes et prend acte du changement de dénomination «Earl La Reinerie» en qualité de preneur,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de location du 2 octobre 2017.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/11/2017,
de la réception le 17/11/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_060-DE
Et de l'affichage le 17/11/2017

DE_2017_061 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PMR MAIRIE -

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 18 septembre 2017 n° 2017_050 attribuant le marché de travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite à la Mairie et autorisant le Maire à signer l'offre,

Vu les prestations complémentaires demandées par la collectivité concernant la mise en place de bordures sur le parking et la restauration des réseaux d'eaux usées et pluviales,

Vu le chiffrage de l'entreprise Minier Travaux Publics, 1 rue de la Bouchardière – 41100 Naveil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte le devis correspondant aux prestations supplémentaires sollicitées, pour un montant H.T. de 2 495.70€ et de T.T.C. de 2 994.84 €.

Des crédits sont inscrits pour cette opération.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/11/2017,
de la réception le 18/11/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_061-DE
Et de l'affichage le 18/11/2017

DE_2017_062 - TRAVAUX RESTRUCTURATION DU CIMETIÈRE - PROCÉDURE SANS TITRE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2017_055 en date du 19 octobre 2017 approuvant le projet de reprise de concessions et le dossier de consultation des entreprises,

Vu la consultation des entreprises,

Considérant que la collectivité assure la maîtrise d'œuvre,

Considérant l'analyse des offres et l'avis de la Commission Cimetière en date du 16 novembre 2017,

Il est proposé de retenir le choix de la commission cimetière qui se présente comme suit :

Lot Unique :

Entreprise Sarl DE BIASIO – 2 rue de Touraine – 41190 Saint Cyr Du Gault

Montant H.T.....	22 745.00 €
Montant T.V.A	4 549.00 €
Montant T.T.C.....	27 294.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 - Décide d'entériner et d'acter le choix de l'entreprise retenue par la commission cimetière,
- 2 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre retenue et toutes les pièces s'y rapportant avec l'entreprise.
- 3 - Des crédits sont inscrits au budget communal 2017.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/11/2017, de la réception le 20/11/2017 N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_062-DE Et de l'affichage le 20/11/2017

DE_2017_063 - TARIF 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT -

Monsieur le Maire

- Informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs du service de l'assainissement des eaux usées au titre de l'année 2018,

- Rappelle l'application de l'article L2224-12-4 du code Général des collectivités territoriales et du décret du 6 août 2007 indiquant que le montant de la part abonnement ne doit pas excéder les 40% du montant d'une facture type de 120 m3 pour les communes rurales.

- Propose de reconduire les tarifs au titre de l'année 2018,

- Sur proposition du maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

1 / Reconduit les tarifs H.T, au 1^{er} janvier 2018:

• Part. abonnement annuel	97 € H.T.
• Acompte sur (abonnement ou consommation)	48.50 € H.T.
• Tarif uniforme au m3	

Pour information

• La redevance pollution et réseaux de collecte est communiquée chaque année par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
--

2 / Il est reporté la rubrique se rapportant à une consommation forfaitaire de 25m3 par personne pour les habitations dont l'alimentation en eau est raccordée à un puits à la place du réseau d'alimentation en eau potable.

3 / Les recouvrements de cette redevance s'effectueront selon les périodes suivantes :

- Acomptecourant mai de l'année.
- Solde avec relevé de compteurOctobre – novembre de l'année.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/11/2017,
de la réception le 20/11/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_063-DE
Et de l'affichage le 20/11/2017

DE_2017_064BIS - TARIF 2018 SALLE EVA PARIS -

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- Décide de fixer les tarifs de la salle "Eva Paris " au 1^{er} janvier 2018 comme suit :
- Reconduit le principe de facturer les frais de remise en ordre s'il est constaté un mauvais état de propreté après la manifestation.

1 / Location de la Salle			
Habitants intra-muros		Habitants extra-muros	
Salle	180 €	Salle	360 €
Bar	31 €	Bar	62 €
Salle (vin d'honneur uniquement en semaine)	52 €	Salle (vin d'honneur uniquement en semaine)	52 €
Forfait vaisselle	38 €	Forfait vaisselle	38 €
Fourniture en gaz (relevé de compteur)		Fourniture en gaz (relevé de compteur)	
Caution	180 €	Caution	360 €

2 / Tarif Vaisselle			
Assiette plate	25 €	Cuillère de table	1.50 €
Assiette à dessert	2 €	Petite cuillère de table	1.20 €
Tasse	0.80 €	Verseuse à café	15 €
Sous tasse	0.50 €	Corbeille à pain inox	10 €
Bol	1.10 €	Légumier inox 20 cm	10 €
Verre ballon 14 cl	1.50 €	Plat ovale inox 45 cm	15 €
Verre ballon 10 cl	1.50 €	Saladier duralex	10 €
Coupe 13 cl	1.20 €	Plateau Laqué	10 €
Verre liqueur	0.70 €	Planche à découper bois	32.50€
Gobelet bar	1 €	Carafe	5 €
Couteau scie express	1.50 €		€
Fourchette	1.50 €	Broc Pyrex	5 €

3 / Objets Divers			
Crayon velleda pour tableau	2 €	Dalle Plafond	8 €
Cintre	2.50 €	Perte d'une clé (barillet)	40 €
Seau	4 €	Abattant WC	45 €

4 / Mobiliers			
Chaise polypropylène	24 €	Pied (élément de table)	20 €

Plateau Stratifié	72 €	Entretouise	10 €
-------------------	------	-------------	------

5 / Tarif Pour Mauvais état de propreté			
Service de nettoyage	210 €	Lavage de Parquet	80 €
Dégradations	Constat et devis		

6 / Les Associations de la Commune

Elles bénéficient de deux soirées gratuites par an. A partir de la 3^{ème} manifestation, le tarif sera celui d'une location pour les habitants de la commune.

7 / Fournitures en Gaz

Le tarif appliqué sera celui du m3 indiqué sur la facture du fournisseur et suivant la consommation.

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/11/2017,
de la réception le 20/11/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_064-DE
Et de l'affichage le 20/11/2017

Résultat du vote : Adopté

Votants : Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/11/2017,
de la réception le 21/11/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20171116-DE_2017_064BIS-DE
Et de l'affichage le 21/11/2017

DIVERS

Congrès des Maires

La commune de Monthodon ne sera pas représentée cette année au congrès des maires.

Bâtiments Communaux : Contrôle Périodiques Annuels des Equipements Techniques

Monsieur le Maire présente les offres de prix relatives à la consultation des bureaux de contrôles pour les bâtiments communaux. Après étude des devis, informe que la société SOCOTEC est retenue.

Eclairage du stade

Le Conseil Municipal est informé des nouvelles dispositions sur l'éclairage du stade de foot qui impose un équipement à Led. Après discussion, le projet d'éclairage avec un équipement à Led s'avère trop couteux, tant à l'investissement qu'en coût d'entretien.

Chats

Le Conseil Municipal est à nouveau sollicité pour lutter contre la prolifération des chats en centre bourg. Cette prolifération émanant de l'occupant d'un logement de l'OPAC, la municipalité non habilitée à résoudre ce problème, décide de prendre contact avec la SPA et les services de Touraine Logement.

Bâtiment : 1 rue du 8 Mai 1945

Il est discuté du devenir de cette bâtisse, plusieurs propositions sont présentées et M. le Maire, demande à chacun de réfléchir.

Compte Facebook

Le conseil municipal est informé de l'élaboration d'un compte facebook par le secrétariat avec le soutien de l'Elan Coluche.

Travaux de Voirie

Il est émis un avis favorable aux travaux de voirie concernant la canalisation des eaux pluviales du lavoir vers la rivière. Les travaux sont confiés à AKTP pour un montant de 3 048,00€ TTC.

Présents de Personnes Âgées

Le conseil municipal retient le coffret présenté, qui sera offert aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour clôturer cette séance,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire

Monsieur COUTY Arnaud